PUBLIÉ LE 03/06/2026

Décision n° 2026-51 du 02/06/2026 – Désignation d'un expert externe ponctuel à l'ANSM (FAUCHER Philippe)

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - EXPERTISE : NOMINATIONS EXPERTS PONCTUELS

Le Directeur du « GIS EPI-PHARE » ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Décide

Article 1er : M. FAUCHER Philippe est désigné expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 02 juin 2026

Pr Mahmoud ZUREIK

Directeur
GIS EPPHARE
Epidémiologie des produits de santé
ANSM - CNAM